

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	17 octobre 2016			DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Commission Loi sur l'Université		Lié à :(obligatoire) ad 16.034
Titre : Amendement au projet de loi sur l'Université de Neuchâtel (LUNE)		
(Amendement initialement déposé par Daniel Ziegler)		
Contenu :		
<b>Article 51, alinéa 4</b>		
<sup>4</sup> Un règlement spécifique du Rectorat, <i>approuvé par le Conseil de l'Université</i> , détermine les activités annexes sujettes à annonce, fixe les critères d'autorisation et règle les modalités de rétrocession des gains accessoires.		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Mario Castioni, président de la commission		
Autres signataires ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :	Autres signataires suite ( <i>prénom, nom</i> ) :